



# RAPPORT

---

# ANNUEL 2018 - 2019



Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi

---

*Quand un arbre tombe, on l'entend : quand la forêt pousse, pas un seul bruit.*

*-Proverbe africain*

---

## Table des matières

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>2</b>
<b>Administration et fonctionnement .....</b>	<b>3</b>
Origine.....	3
Institution .....	3
Mission.....	3
Mandat.....	3
<b>Conseil d'aministration.....</b>	<b>5</b>
Comité technique.....	5
Conseillers forestiers .....	6
Permanence de l'Agence .....	6
<b>Rapport d'activités .....</b>	<b>7</b>
<b>Démarcheur en aménagement des forêts privées .....</b>	<b>8</b>
<b>Mérite forestier 2018.....</b>	<b>13</b>
<b>Programme d'aide financière.....</b>	<b>13</b>
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier) .....	13
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (subvention 2018) .....	13
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) .....	13
<b>Contribution des producteurs forestiers .....</b>	<b>14</b>
<b>Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation.....</b>	<b>15</b>
<b>Ressources humaines additionnelles.....</b>	<b>18</b>
<b>Les travaux sylvicoles.....</b>	<b>19</b>
<b>Les travaux sylvicoles par MRC/Ville .....</b>	<b>23</b>
<b>Type d'aide financière .....</b>	<b>26</b>
<b>Clientèle desservie .....</b>	<b>27</b>
<b>Vérification opérationnelle 2018-2019.....</b>	<b>29</b>
<b>Évaluation des conseillers forestiers .....</b>	<b>30</b>
<b>Contexte et prévision d'action 2019-2020 .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 1 – Suivi budgétaire 2018-2019 &amp; planification 2019-2020 .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 2 – Suivi du PPMV .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 3 – Travaux réalisés en 2018-2019 .....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 4 – Territoire de l'Agence Abitibi.....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 5 – Les conseillers forestiers de l'Agence 2019-2020.....</b>	<b>36</b>

## MOT DU PRÉSIDENT



Chers producteurs et conseillers forestiers,

Je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2018-2019 de l'Agence Régionale de Mise en Valeur des Forêts Privées de l'Abitibi. L'année qui vient de se terminer sera marquante dans l'histoire de votre Agence. En effet, plusieurs beaux résultats de travaux forestiers terrain et des démarches politiques concluantes qui rapportent des sous, des plants, des hectares, en sus de nos travaux actuels, et ce pour les 5 prochaines années.

L'année 2018 a débutée de façon positive avec la confirmation d'un budget fédéral pour le reboisement (FEFEC) Fonds pour une économie à faibles émission de carbone afin de remettre en valeur nos nombreuses friches. Cela permettra à votre Agence de faire reboiser beaucoup plus de plants en 2020 et 2021, plus de 4 Millions de plants additionnels. Ces travaux vont contribuer à remettre en production d'anciennes terres abandonnées, revenues en broussailles et qui sont de bonne qualité pour le reboisement. Également, le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC de la région, a également donné l'opportunité de réaliser des travaux supplémentaires totalisant plus de 200 000 \$

Le potentiel du territoire et l'implication des producteurs ont finalement été reconnus et nous visons revenir à reboiser annuellement notre objectif de notre PPMV. La concertation des partenaires de l'Agence, la collaboration des producteurs et des conseillers forestiers sont la clé du succès de l'Agence pour la réussite de ce gros défi. Également, le *Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue*, a su améliorer l'environnement d'affaire des producteurs forestiers, livrer plus de bois aux usines et mieux informer les futurs producteurs forestiers.

Les administrateurs se sont également impliqués dans la démarche conjointe avec le Mapaq et l'UPA, afin de développer un partenariat et une entente sur le reboisement de nos friches abandonnées. De plus, cette année a été une année de nombreuses rencontres et de discussions intenses internes et externes, pour bien fixer les balises de ce reboisement additionnel des friches. Nous avons réalisé la première année du programme Subvention 2018 pour de l'éclaircie commerciale en plantation et des travaux relatifs au reboisement additionnel, longuement débattus auprès des instances politiques et gouvernementales.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur participation et leur engagement, nos conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et à nos producteurs forestiers engagés dans l'aménagement sylvicole. Je remercie également les différents comités de travail, mais surtout notre secrétaire général, Benoît, pour tout le travail accomplis et les liens établis avec différentes instances de la forêt privée.

Bonne saison 2019-2020!

Alain Shink, Président

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### **Origine**

Se tenait à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se réunissaient les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, l'industrie de transformation des produits forestiers, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Tous, préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, reconnaissaient alors que la forêt privée fait partie du patrimoine forestier québécois et seraient dorénavant défini dans la Loi sur les forêts. Ainsi, afin de développer le plein potentiel forestier de la forêt privée, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises et, par le fait même, ont créé dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

La Loi sur les forêts a été remplacée depuis par la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier, mais les sections concernant les Agences ont peu changé.

### **Institution**

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles, M. Guy Chevrette, avise qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article

124.4 de la Loi sur les forêts, il a institué l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA).

### **Mission**

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires privés dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

### **Mandat**

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

### **Partenaires**

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à

l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

### **1. Les producteurs forestiers**

Ce groupe est celui des gestionnaires de la forêt privée. Sans la participation active des producteurs forestiers, les objectifs d'aménagement sylvicole durable en forêt privée ne pourraient avoir lieu. On dénombre près de 6 000 producteurs forestiers sur le territoire de l'Agence.

Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) et l'organisme de gestion en commun (OGC)

### **2. L'industrie forestière**

L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume en provenance de la forêt privée

participent financièrement au programme.

Les quatre plus grands industriels principalement dans la catégorie du sciage, déroulage et panneaux qui achètent du bois en provenance de la forêt privée ont un siège au CA de l'Agence.

### **3. Le monde municipal**

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement.

Le monde municipal déploie des efforts pour la réglementation du milieu.

### **4. Le partenaire gouvernemental**

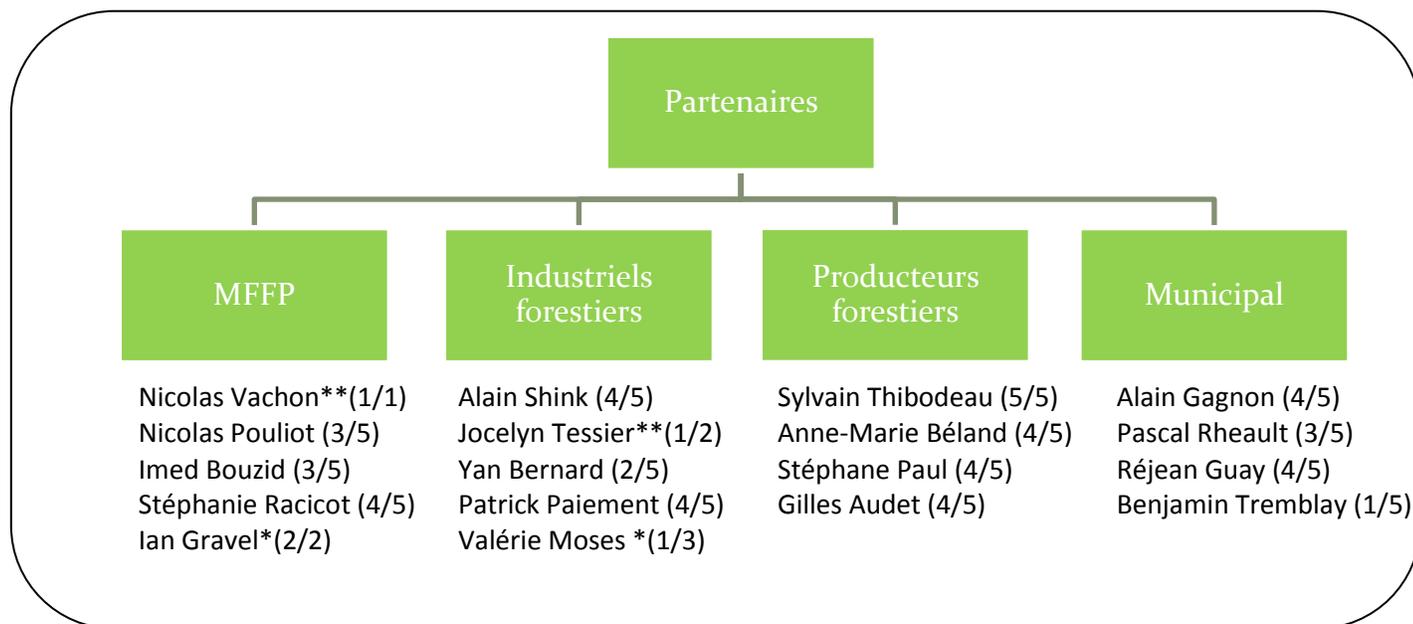
Il s'agit du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le MFFP participe financièrement au programme, établit la grille de taux et définit les balises techniques.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En 2018-2019, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de son substitut sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

**Conseil d'administration 2018-2019**



\* Nouvel administrateur en cours d'année.

\*\* Administrateur ayant quitté leur fonction en cours d'année

**Comité technique**

Le rôle du comité technique est de travailler sur divers dossiers avant la présentation au conseil d'administration. Cette année, les membres du comité ont eu cinq rencontres régulières et 4 extraordinaires.

**Comité technique**

Membres	Partenaires
Nicolas Vachon** Ian Gravel *	MFFP
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Alain Gagnon	Municipal
France Macdonald	Conseillers forestiers indépendants
Sébastien Giguère	Conseillers forestiers indépendants

\* Nouveau membre en cours d'année.

\*\* Membre ayant quitté leur fonction en cours d'année

### Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs du programme. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du PPMV de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités sur l'ensemble du territoire de l'Agence. Les coordonnées complètes des conseillers forestiers se trouvent en annexe.

#### Conseillers forestiers accrédités 2018-2019

MRC d'Abitibi et MRC de La Vallée-de-l'Or	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sylviculture La Vérendrye</li><li>• Coopérative de travail de Guyenne</li></ul>
MRC d'Abitibi-Ouest	<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupement forestier coopératif Abitibi</li><li>• Sylviculture La Vérendrye</li></ul>
Ville de Rouyn-Noranda	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultants forestiers SG</li><li>• Roulec</li></ul>

\*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville du territoire de l'Agence Abitibi

### Permanence de l'Agence

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2018-2019, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Benoît Mandeville, ing.f.,  
Secrétaire général
- Ginette Labbé,  
Adjointe administrative
- Jasmin Rouleau, ing.f.,  
Support technique  
Firme externe (Consultant forestier Jasmin Rouleau)

**Rapport d'activités**

Pendant l'année financière 2018-2019, certains dossiers ont particulièrement attiré l'attention des administrateurs de l'Agence.

**Portes ouvertes sur notre forêt l'AFAT;**

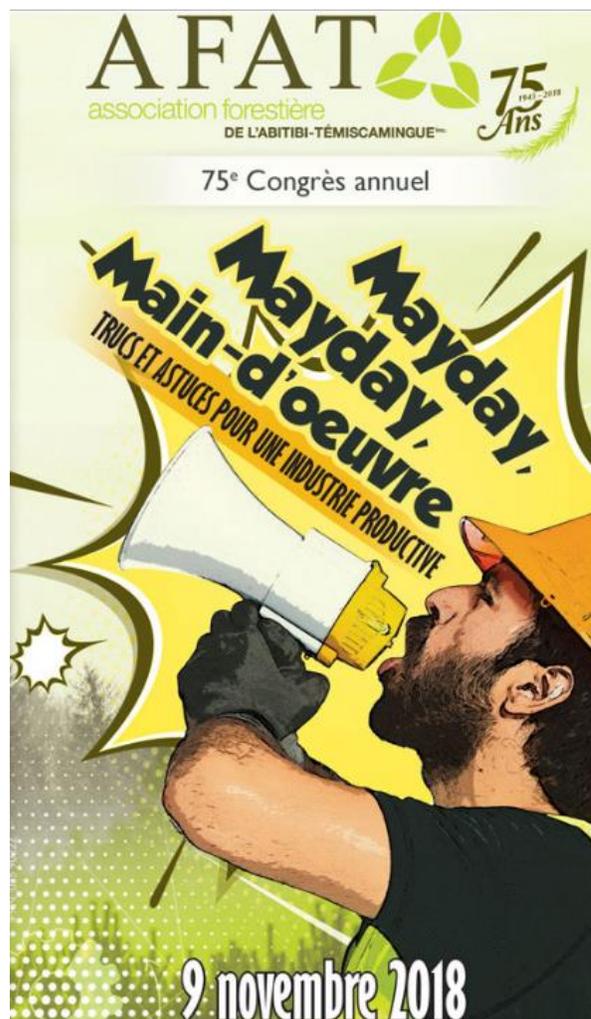
Les 11 et 12 mai 2018, plus de 2000 personnes ont profité du temps ensoleillé pour prendre part à l'événement qui s'est tenu à Amos. Au total près de 50 exposants de la forêt étaient sur place lors de cette journée.

L'Agence était exposant et partenaire lors de l'événement.

**75<sup>ème</sup> congrès de l'AFAT; Main- d'œuvre!**

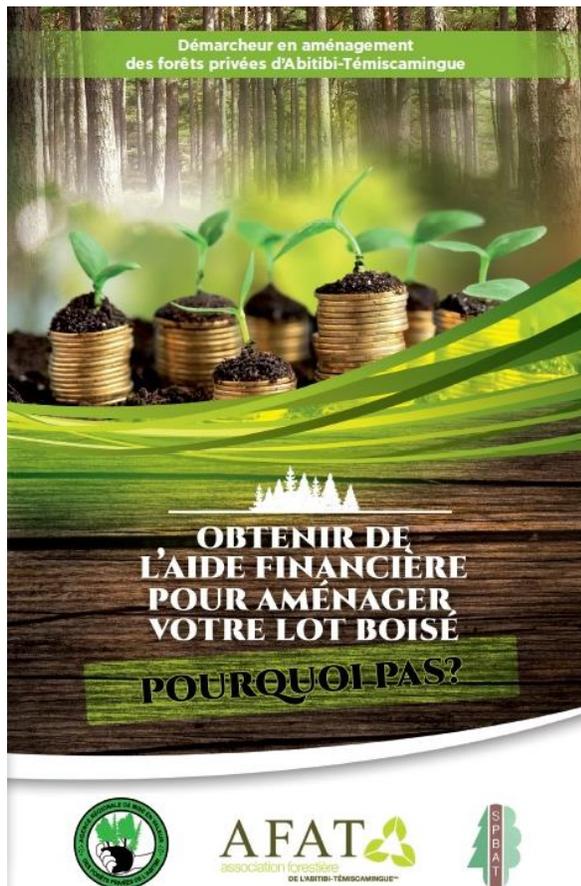
Le 9 novembre 2018 s'est tenu à Rouyn-Noranda le 75<sup>ème</sup> congrès de l'AFAT; sous la thématique de la main-d'œuvre la matière première au cœur du succès d'une organisation : une main-d'œuvre productive. Ce n'est pas un secret, les difficultés de recrutement rendent la vie difficile à plusieurs organisations. Dans le secteur forestier, l'attraction est particulièrement difficile.

L'Agence était partenaire de l'évènement.



### Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue

Au courant de l'année 2016, l'Agence est devenu partenaire avec l'Association forestière (AFAT) et le Syndicat des producteurs de bois (SPBAT), pour le projet.



**Le Démarcheur a pour mandat d'informer et d'éduquer les propriétaires de lots boisés.** Pour ce faire, il devra parcourir la région, afin de rencontrer lesdits propriétaires qui ne connaissent pas les mécanismes de fonctionnement de la forêt privée.

L'objectif est donc de démontrer à ces propriétaires que le potentiel de leur lot est immense, de la préparation de terrain à la récolte, tout en respectant leurs valeurs.

- Offrir un service clé en main aux producteurs de bois potentiels ; une offre objective de récolte de bois et d'aménagement forestier, afin de doubler la production de bois en forêt privée d'ici 2018
- Générer une économie durable et extensive aux divers paliers de la foresterie : consultants et conseillers forestiers, entrepreneurs, industrie forestière, agences de mise en valeur, SPBAT

Après 3 ans de service, le démarcheur a rencontré 620 propriétaires de lot boisé et a trouvé près de 320 000m<sup>3</sup> de bois auprès de propriétaires forestiers jusque-là inactifs.

L'Agence a versé 39 542 \$ pour le projet Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue.

### L'administration des affaires courantes de l'Agence

Un contrat de services professionnels entre l'Agence et la Ville de Macamic a été conclu pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019. Dans ce contrat, la Ville de Macamic s'engage à assurer l'hébergement, le secrétariat et l'administration de l'Agence.



### Participation au PDZA

L'Agence a participé à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville de Rouyn-Noranda et de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu. Ainsi, l'Agence a démontré l'importance de l'aménagement sylvicole en zone agricole et apporter des concepts agroforestiers.



### Suivi des plantations

Comme recommandé au rapport Belley, le MFFP détermine maintenant les travaux admissibles à une aide financière et établit les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Ensuite, l'Agence spécifie que le suivi 2 et 7 ans demeure obligatoire et doit être fourni à l'Agence. L'aide financière pour la réalisation du suivi est maintenant incluse dans le taux.

### Visibilité de l'Agence

Considérant le virage numérique, l'Agence diffuse de l'information sur le panneau numérique de la Ville de Macamic. Ainsi, l'information et la visibilité de l'Agence circuleront mieux pour les producteurs forestiers.

Également, l'Agence est maintenant sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et un kiosque a été acheté et sera utilisé lors d'événement où l'Agence sera présente.

### Politique de placement

Dans le contexte d'octroi de budget à l'avance pour le programme de la « Subvention 2018 » l'Agence s'est doté d'une politique de placement pour maximiser les revenus d'intérêts.

### Mécanisme de redistribution des budgets

Dans l'objectif d'assurer l'engagement des budgets pour une année donnée, l'Agence a instauré un mécanisme de redistribution des budgets, qui vient faire en sorte que les reports ne sont plus possibles et que tout budget doit être investie durant l'année en cours.

### Cadre de gestion des PADF

Pour instaurer un principe d'équité tous les conseillers forestiers peuvent déposer des projets dans le cadre des divers PADF sur tout le territoire.



## PPMV

L'exercice de la mise à jour du PPMV s'est terminé en 2013-2014. Le PPMV fait le point sur la forêt privée abitibienne actuelle et propose un plan d'action afin d'assurer le développement de cette dernière au cours des prochaines années. Depuis 2017, une révision a eu lieu pour bonifier le calcul de possibilité forestière du territoire de l'Agence.

### Nouveau calcul de possibilité forestière.

Le calcul de possibilité forestière a été révisé à la hausse. Ainsi, basé sur un scénario d'un reboisement de 3 M de plants et 250-400 ha d'éclaircie commerciale par an. Donc la possibilité forestière brute m<sup>3</sup>/année sera ;

- SEPM 305 938m<sup>3</sup>/an
- Peupliers 434 007m<sup>3</sup>/an
- Bouleau à papier 63 405 m<sup>3</sup>/an

La possibilité forestière totale brute est maintenant **803 350m<sup>3</sup>**

La réduction pour obtenir la possibilité forestière nette est de 15%



### Démarches politiques

Plusieurs démarches politiques ont eu lieu lors de la saison 2018-2019. L'objectif est d'octroyer les budgets à la juste valeur de l'Agence. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu

lieu avec les ministres de la Forêt ; M. Luc Blanchette et M. Pierre Dufour.

Également, une rencontre a eu lieu avec l'Agence et les sous-ministres à Québec.

Une visite terrain avec les conseillers forestiers de l'Agence et M. Luc Blanchette a eu lieu.



### Fonds du leadership sur les changements climatiques (FEFEC)

Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement fédéral, le MFFP et l'Agence pour faire des travaux sylvicoles à l'aide financière du *fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone*. Le projet consistera à reboiser 2 315 ha de friche soit un total de **4,6 M plants**. Le projet évalué à près de 8,5 M \$ comprend la préparation de terrain, le reboisement et l'entretien des plantations.

Il est à noter que l'Agence recevra près de 46% de l'enveloppe provinciale.

### Comité de travail : MAPAQ, UPA et Agence

Dans un contexte de reboisement des friches en zone agricole, un comité de travail a été formé avec des représentants du MAPAQ, de l'UPA et de l'Agence dans le but de faire une mise à jour de l'entente et de créer une liste de lots préautorisés au reboisement qui respecte les valeurs des trois parties;

- La protection du patrimoine agricole
- La mise en valeur des forêts privées

### Présentation aux étudiants

Une présentation a été faite au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans le programme de technologie forestière. Le but de cette présentation est de faire découvrir l'Agence auprès des élèves. Près de 10 étudiants ont assistés à la présentation et répondu à la petite évaluation de l'Agence Abitibi *J'aménage mon lot!*

### Mai mois de l'Arbre

L'Agence a participé à l'événement dans le but de se faire découvrir, ainsi que de démontrer les opportunités que l'Agence offre aux producteurs forestiers qui aménagent leurs lots.



### Récolte des plantations non mures

Dans une perspective de protection des investissements de l'État, l'Agence a adopté une résolution pour protéger les plantations non mures. Ainsi, le propriétaire ayant procédé à la récolte totale d'une plantation

avant l'âge de maturité se verra refuser à perpétuité le financement de l'Agence pour le lot. La résolution est toujours en cour d'amélioration.



### Cahier de références techniques

Selon les recommandations du rapport Belley, le MFFP détermine les travaux admissibles et les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Le cahier de références techniques décrit maintenant les méthodes d'échantillonnage, l'intensité, ainsi que les critères d'évaluation et du calcul de l'aide financière à l'échelle provinciale.

### Milieus humides et hydriques

L'Agence a participé à une concertation régionale en lien avec la loi 132 sur les milieux humides et hydriques. Ainsi, une lettre signée par les partenaires de la forêt privée de la région fut envoyée au ministre Luc Blanchette et au MDDELCC. L'objectif de la lettre; démontrer nos préoccupations de l'aménagement sylvicole se déroulant en milieux humides et hydriques et la loi 132.

### **Projet d'huiles essentielles et biomasse forestière**

Étant donné que la forêt privée abitibienne offre un potentiel immense pour la production d'huiles essentielles, pour la biomasse forestière et que cela engendrera des revenus supplémentaires aux producteurs forestiers. L'Agence est devenue partenaire avec différents intervenants de la région notamment la SADC, pour une étude de la démonstration de la valeur économique de la récupération de branches et bois de faible dimension pour la production d'huiles essentielles et biomasse forestière.

### **Banquet anniversaire 50 ans de l'UPA**

L'Agence a été partenaire pour le banquet anniversaire des 50 ans de l'UPA. Ainsi le 27 novembre 2018, près de 250 personnes ont participées à l'Activité sous la forme d'un dîner et d'un après-midi agrémenté de diverses présentations.



### **Couvert boréal**

L'Agence Abitibi a continué cette année la parution d'articles dans le couvert boréal. L'Agence a fait publier quatre articles sur la forêt privée dans le magazine.

### **Projet de Gazoduc**

L'Agence a participé à la table de concertation du projet de Gazoduc qui prévoit la construction d'une conduite souterraine qui transportera du gaz naturel sur le territoire de l'Agence.

L'idée de créer un fond de compensation pour la diminution de la possibilité forestière a été entendue par le promoteur du projet.

### **Branchez-vous**

L'Agence a fait publier des articles sur la forêt privée dans le bulletin d'information du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

### **Info- Mak**

L'Agence a également publié des articles sur la forêt privée dans l'Info-Mak. Le journal communautaire de la Ville de Macamic.

### Mérite forestier 2018

Sous la thématique Propriétaire forestier exceptionnel, le récipiendaire 2018 est monsieur Nelson Royer.

Pour son implication exceptionnelle, M. Royer s'est vu remettre un chèque d'un montant de 500\$, ainsi qu'une peinture d'une artiste locale de la région d'Amos, Mme Ghislaine Larose.



DE GAUCHE À DROITE; M. ALAIN SHINK, PRÉSIDENT AGENCE ABITIBI, M. NELSON ROYER, RÉCIPiendaire 2018, M. BENOÎT MANDEVILLE, SECRÉTAIRE DE L'AGENCE ABITIBI ET M. SÉBASTIEN GIGUÈRE, CONSEILLER FORESTIER.

### PROGRAMME D'AIDE

#### **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)**

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2018-2019, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

### **Méthode de financement**

En plus de pouvoir être financé globalement (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés au plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF)

#### **Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (subvention 2018)**

Ce programme instaure pour la première octroie 2 252 000 \$ pour une période de 3 ans, dans l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux, ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV ; le reboisement de 3M de plants et 250ha d'éclaircie commerciale annuellement. Fait intéressant, nous avons reçu plus que notre historique provincial.

#### **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

L'Agence a élaboré des partenariats avec différentes MRC/Ville pour effectuer des travaux supplémentaires à l'aide de l'enveloppe budgétaire PADF. Ainsi, 219 560 \$ ont été versés à l'Agence via les PADF des MRC/ Ville du territoire. Cette enveloppe a permis le financement de travaux sylvicoles supplémentaires et le démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue.

L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80%
- Reboisement : 80%
- Entretien de plantation : 95%
- Autres travaux non commerciaux : 80%
- Travaux commerciaux : 90%

### **Contribution des producteurs forestiers**

De plus, l'Agence bénéficie d'une source de revenus indirecte qui correspond à la contribution des producteurs forestiers. Le partage initial du financement entre les

partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'effort dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2018-2019, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à près de 380 000 \$ pour la confection de leurs plans d'aménagement forestier et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement.

De plus, des démarches politiques ont permis de recevoir un budget supplémentaire 20 000 \$ via les instances du MFFP.

**Tableau 1 : Ressources financières**

Source de revenus	Montant	
	2017-2018	2018-2019
MFFP – Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 373 700 \$	1 373 700 \$
MFFP – Programme de mobilisation des bois (PMB)	317 208 \$	0 \$
MFFP – Programme « Subvention 2018 »)	0 \$	740 962 \$
MFFP- Budget supplémentaire	65 385 \$	20 000 \$
MRC/Ville Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	75 792 \$	219 560 \$
Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	337 173 \$	367 632 \$
Autres revenus	7 758 \$	27 357 \$
<b>Ressources financières :</b>	<b>2 177 016 \$</b>	<b>2 749 211 \$</b>
Contributions des producteurs forestiers	266 350 \$	380 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 443 366 \$</b>	<b>3 129 211 \$</b>

**Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**

En vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* :

« Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est établie annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année.»

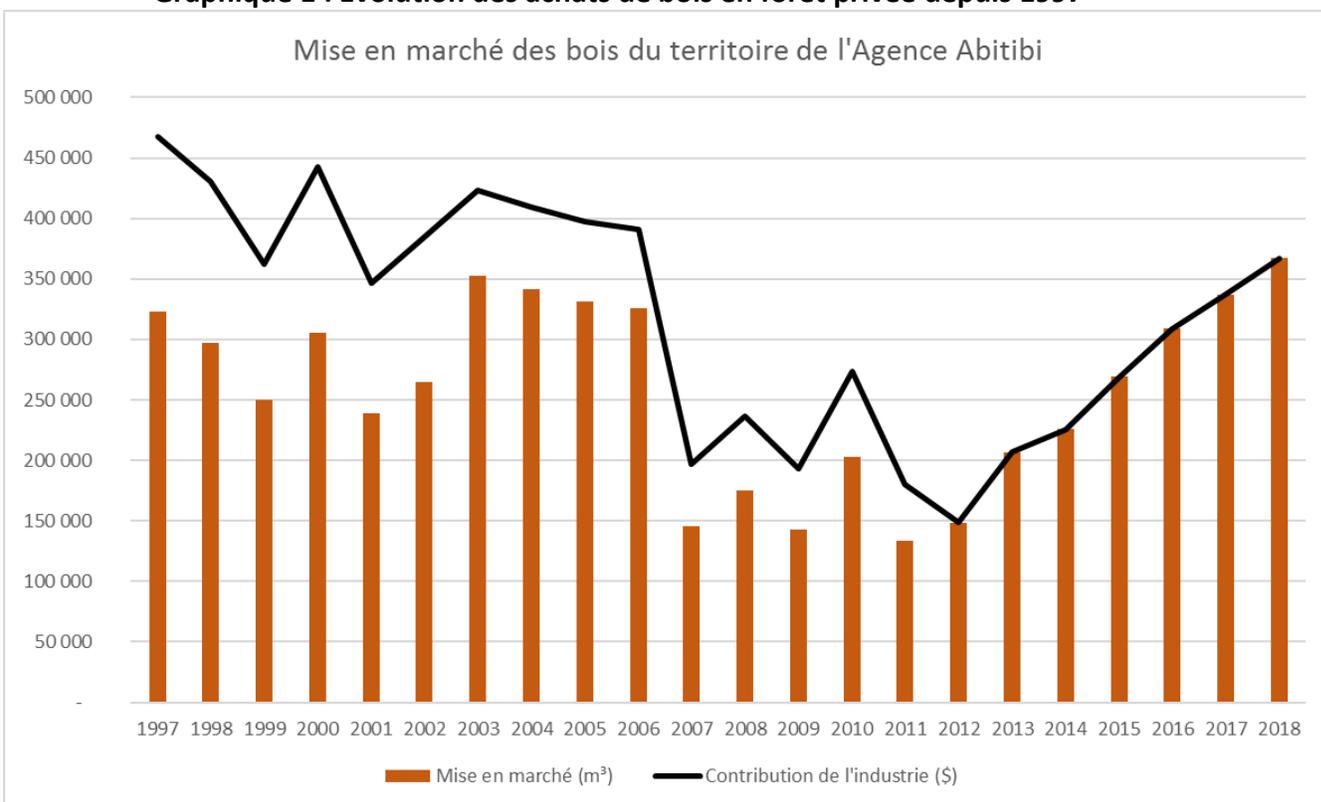
En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son *Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées*. Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 \$ à 1,00 \$.

En 2018-2019, treize titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 369 782m<sup>3</sup> de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 367 170 \$.

**Tableau 2 : Volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2018-2019.**

Essences	Titulaires de permis	Volume (m <sup>3</sup> )	Contribution	
Feuillues	Norbord Forex LVL Global Georgia-Pacific (Ontario) Ryam - Témiscamingue	204 989 m <sup>3</sup>	202 839 \$	
			55 %	
	Résineuses	Matériaux Blanchet Scierie Landrienne Ryam - La Sarre Produits forestiers Résolu Ryam - Béarn Eacom Scierie Bois d'Or Bois Ray-Al PFMA	164 793m <sup>3</sup>	164 331 \$
				45 %
<b>TOTAL</b>		<b>369 782 m<sup>3</sup></b>	<b>367 170\$</b>	

Graphique 1 : Évolution des achats de bois en forêt privée depuis 1997



Depuis 1997 les industriels ont versés à l'Agence près de 7 M \$ soit une moyenne de 320 000 \$ par année.

La mise en marché des bois que le programme a pu générer directement dans le cadre des programmes est estimée à 12 285m³. Indirectement, le programme a su inciter des producteurs à mettre du bois en marché, mais cela est pratiquement impossible à évaluer.

Finalement, la possibilité forestière nette pour le résineux est atteinte à 63% et le feuillue à 55%.

### Travaux financés par l'industrie forestière

Extrait de la décision 14 du Rendez-vous de la forêt privée : « Que les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences fixent les attentes au regard des activités à financer avec ces contributions, et ce, dans le respect des modalités du programme et des orientations de l'Agence qui les intégrera à sa planification ». Suite à cette décision, l'Agence Abitibi a sondé les industriels siégeant sur le conseil d'administration afin de connaître leurs orientations de financement. Le tableau suivant présente la répartition des sommes investies par l'industrie.

**Tableau 3 : Répartition de la contribution de l'industrie dans le financement des travaux**

Programme	Somme totale investie	Somme financée par l'industrie	Activités financées par l'industrie
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 654 324\$	327 628\$	Préparation terrain Reboisement Entretien de plantation Éclaircie commerciale
Programme « Subvention 2018 »	740 962	0 \$	
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	240 573 \$	0 \$	
Démarcheur bois	39 542 \$	39 542\$	Activité d'éducation et d'information aux propriétaires de lot boisé
Total	2 675 401 \$	367 170 \$	



### Ressources humaines additionnelles

#### **Contribution des partenaires**

À ces ressources financières viennent s'ajouter les ressources humaines, dites additionnelles, qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Fournies par les différents partenaires de l'Agence, ces ressources humaines accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence. Cette importante contribution des partenaires, au sein du conseil d'administration et des différents comités de l'Agence, est de 93 jours / personne de travail et est évaluée à environ 32 550 \$.

#### **Production de plants MFFP**

De plus, les coûts de production des plants à la pépinière, assumés entièrement par le gouvernement, s'élèvent à environ 875 000 \$ cette année pour la production de 1 573 110 plants.

#### **Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)**

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence certaines de ses ressources humaines. D'abord, tel que prévu par le règlement du gouvernement, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, le SPBAT comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. La contribution du SPBAT en ressources humaines additionnelles, pour la réalisation de ce mandat est alors estimée à 3 000 \$

**Tableau 4 : Contribution additionnelle des partenaires par la participation active au conseil d'administration et aux différents comités de l'Agence Abitibi.**

Catégorie	Participation (jour/personne)*	Contribution humaine
<b>MFFP</b>	22	7 700 \$
<b>Monde municipal</b>	24	8 400 \$
<b>Propriétaires</b>	26	9 100 \$
<b>Industrie</b>	21	7 350 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>93</b>	<b>32 550 \$</b>
* Inklus la participation aux rencontres du conseil d'administration et du comité technique.		

**Les travaux sylvicoles**

Au cours de l’année financière 2018-2019, l’Agence Abitibi a versé en aide financière plus de 2 635 859 \$ ce qui représente 751 800 \$ soit une évolution de 40% de plus que l’année précédente.

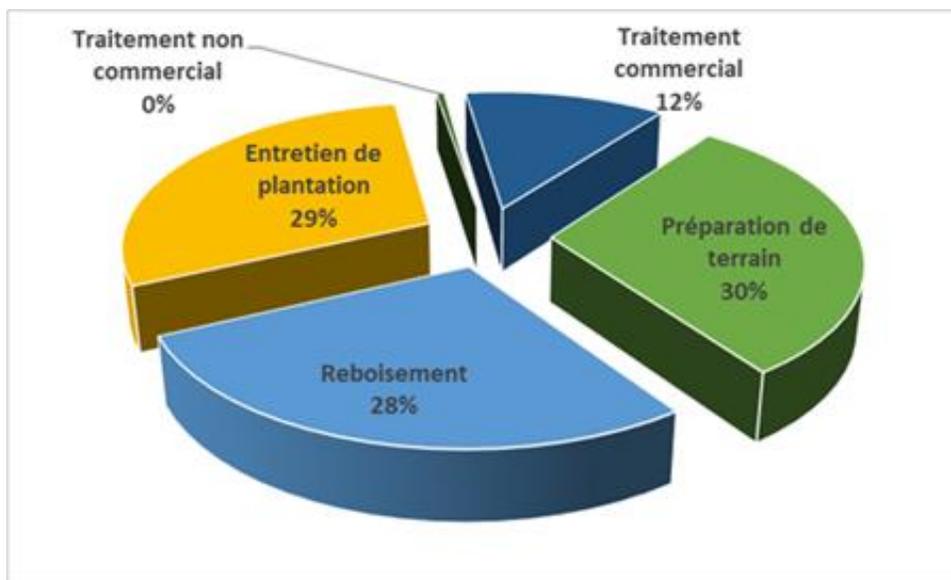
Par rapport à l’exercice précédent, l’ensemble des travaux a connu une hausse en terme de superficie et de budget. Cette augmentation s’explique par l’apport de budget supplémentaire notamment les PADF et la « Subvention 2018 » pour atteindre nos cibles du PPMV soient le reboisement de 3M de plants et 250 ha d’éclaircie commerciale par année.

L’augmentation la plus notable est dans la catégorie des travaux commerciaux. Cela s’explique par la volonté des partenaires de mobiliser du bois et de répondre à l’appel du

ministre d’augmenter la mise en marché du territoire. La préparation de terrain et le reboisement ont également enregistré une hausse qui s’explique par la progression constante des travaux pour atteindre notre 3 M de plants mis en terre. L’entretien de plantation est également en hausse par le fait de la majoration des taux et la réalisation des entretiens reportés des années antérieures. Finalement, les travaux non-commerciaux sont toujours marginaux, mais connaissent une progression en lien avec les budgets supplémentaires.

Finalement les travaux de remise en production ; préparation de terrain, reboisement et d’entretien de plantation utilisent à eux seuls 87 % des budgets alloués à l’aménagement forestier. Comparativement à 89% l’année dernière.

**Graphique 2 : Répartition de l’aide financière totale**



**Tableau 5 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupe d'activités, 2017-2018 et 2018-2019.**

	Groupe d'activités	Montants versés		Évolution
		2017-2018	2018-2019	
<b>500</b>	Préparation de terrain	505 691 \$	791 642 \$	57 %
<b>600</b>	Reboisement	571 720 \$	730 478 \$	28 %
<b>700</b>	Entretien de plantation	591 678 \$	774 579 \$	31 %
<b>800</b>	Traitement non commercial	4 293 \$	12 144 \$	183 %
<b>900</b>	Traitement commercial	210 677 \$	327 016 \$	55 %
<b>TOTAL :</b>		<b>1 884 059 \$</b>	<b>2 635 859 \$</b>	<b>40 %</b>

**Tableau 6 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupe d'activités, 2017-2018 et 2018-2019.**

	Groupe d'activités	Montants versés	
		2017-2018	2018-2019
<b>500</b>	Préparation de terrain	27%	30%
<b>600</b>	Reboisement	30%	28%
<b>700</b>	Entretien de plantation	32%	29%
<b>800</b>	Traitement non commercial	0%	0%
<b>900</b>	Traitement commercial	11%	12%
<b>TOTAL :</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Tableau 7 : Comparaison des travaux réalisés par groupe d'activités, 2017-2018 et 2018-2019.**

	Groupe d'activités	Travaux exécutés		Évolution
		2017-2018	2018-2019	
<b>500</b>	Préparation de terrain	514,93 ha	736,87 ha	43 %
<b>600</b>	Reboisement	1 238 297 plants	1 573 110 plants	27 %
<b>700</b>	Entretien de plantation	419,7 ha	490,76 ha	17 %
<b>800</b>	Traitement non commercial	3,66 ha	8,28 ha	126 %
<b>900</b>	Traitement commercial	161,19 ha	273,37 ha	70 %



**Tableau 8 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme régulier 2018-2019**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	374,31 ha	366 894 \$	22%	67
600 Reboisement	1 491 747 plants	696 195 \$	42%	175
700 Entretien de plantation	377,93 ha	588 630 \$	36%	93
800 Traitement non commercial	1,00 ha	1 217 \$	0%	1
900 Traitement commercial	1,1 ha	1 388 \$	0%	1
<b>TOTAL :</b>		<b>1 654 324\$</b>	<b>100 %</b>	<b>337</b>

**Tableau 9 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* 2018-2019**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	104,56 ha	122 753 \$	51 %	10
600 Reboisement	6 892 plants	3 150 \$	1 %	1
700 Entretien de plantation	43,74 ha	74 495 \$	31 %	11
800 Traitement non commercial	0,00 ha	0 \$	0 %	0
900 Traitement commercial	30,08 ha	40 175 \$	17 %	9
<b>TOTAL :</b>		<b>240 573 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>31</b>

**Tableau 10 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* –« Subvention 2018 ». 2018-2019**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	258,00 ha	301 995 \$	41%	36
600 Reboisement	74 471 plants	31 133 \$	4%	6
700 Entretien de plantation	69,09 ha	111 454 \$	15%	20
800 Traitement non commercial	7,28 ha	10 927 \$	1%	1
900 Traitement commercial	242,19 ha	285 453 \$	39 %	37
<b>TOTAL :</b>		<b>740 962 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>100</b>

**Les travaux sylvicoles par MRC/Ville**

L'examen de la répartition des montants du Programme d'aide dans chacune des MRC/Ville du territoire de l'Agence est présenté. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest.

D'une année à l'autre, la répartition entre MRC est semblable et respecte l'historique. Toutefois, nous décelons une hausse dans la MRC d'Abitibi-Ouest, une baisse dans la

MRC d'Abitibi et de la Vallée -de l'Or. Pour le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, la situation est stable. Cette situation s'explique par le fait du décloisonnement des frontières MRC/Ville pour le programme d'aide

Également, dans le respect de la résolution sur le décloisonnement de l'Agence, du budget régulier, 10% peut être investie dans d'autres MRC par les conseillers forestiers. Cette résolution a été respectée, car le conseiller le plus près est de 9%.

**Tableau 11 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2018-2019.**

Groupe d'activités		MRC d'Abitibi-Ouest & VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de La Vallée-de-l'Or
<b>500</b>	Préparation de terrain	473 474 \$	67 606 \$	185 807 \$	64 755 \$
<b>600</b>	Reboisement	379 290 \$	145 359 \$	178 170 \$	27 657 \$
<b>700</b>	Entretien de plantation	376 982 \$	73 689 \$	245 286 \$	78 623 \$
<b>800</b>	Traitement non commercial	10 927 \$	0 \$	0 \$	1 217 \$
<b>900</b>	Traitement commercial	98 017 \$	137 478 \$	88 073 \$	3 448 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>1 338 691 \$</b>	<b>424 132 \$</b>	<b>697 335 \$</b>	<b>175 700 \$</b>



**Tableau 12 : Comparaison des montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, de 2017-2018 & 2018-2019.**

MRC/Ville	Budgets		Évolution
	2017-2018	2018-2019	
<b>MRC d'Abitibi-Ouest &amp; VVB</b>	880 835 \$	1 338 691 \$	52 %
<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>	350 730 \$	424 132 \$	21 %
<b>MRC Abitibi</b>	493 644\$	697 335 \$	41 %
<b>MRC de La Vallée-de-l'Or</b>	158 850 \$	175 700 \$	11 %
<b>Total</b>	1 884 059 \$	2 635 859 \$	40 %

**Tableau 13 : Comparaison des proportions des budgets par territoire de MRC/Ville, de 2017-2018 & 2018-2019.**

MRC/Ville	2017-2018		2018-2019	
	Budgets	Proportion	Budgets	Proportion
<b>MRC d'Abitibi-Ouest &amp; VVB</b>	880 835 \$	47 %	1 338 691 \$	51 %
<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>	350 730 \$	19 %	424 132 \$	16 %
<b>MRC Abitibi</b>	493 644\$	26 %	697 335 \$	26 %
<b>MRC de La Vallée-de-l'Or</b>	158 850 \$	8 %	175 700 \$	7 %
<b>Total</b>	1 884 059 \$	100 %	2 635 859 \$	100 %

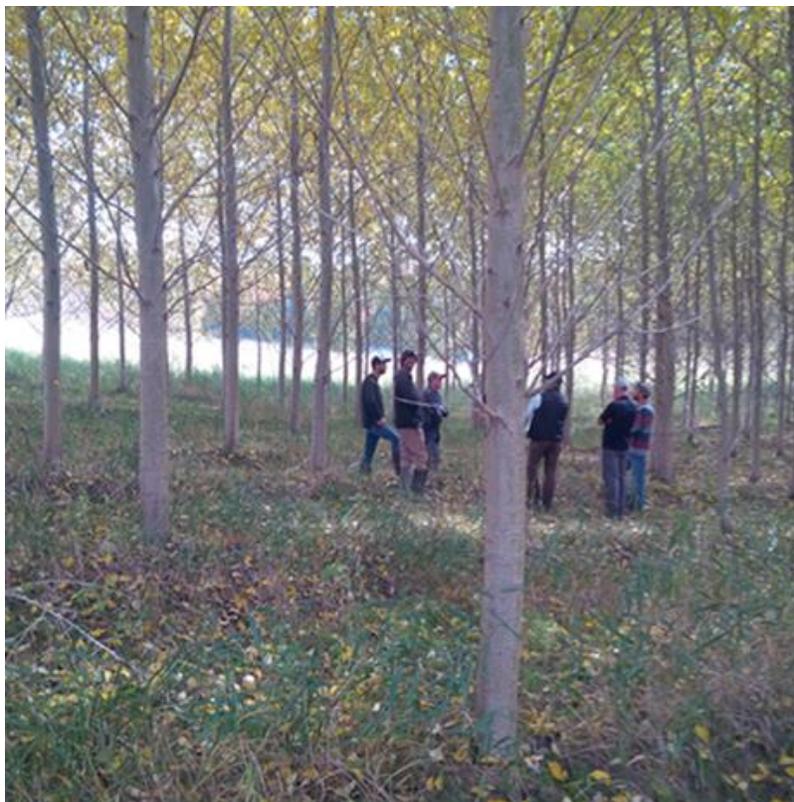


Tableau 14 : Comparaison des proportions du programme de la subvention 2018 par territoire de MRC/Ville 2018-2019.

MRC/Ville	2018-2019	
	Budgets	Proportion
MRC d’Abitibi-Ouest & VVB	465 111 \$	63 %
Ville de Rouyn-Noranda	147 859 \$	20 %
MRC Abitibi	109 501 \$	15 %
MRC de La Vallée-de-l’Or	18 491 \$	2 %
<b>Total</b>	<b>740 962 \$</b>	<b>100 %</b>

Tableau 15 : Historique des travaux tout budget confondu par MRC/Ville de 2002 à 2018

MRC/Ville	2002 à 2018
	Proportion
MRC d’Abitibi-Ouest & VVB	47 %
Ville de Rouyn-Noranda	16 %
MRC Abitibi	28 %
MRC de La Vallée-de-l’Or	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>



### Type d'aide financière

La répartition des programmes d'aide 2018-2019 représente 53% pour l'aide regroupée pour l'Organisme de gestion en commun (OGC) contre 47% pour l'aide individuelle des conseillers forestiers indépendants.

L'année dernière le scénario était inversé l'OGC avait 47% de l'enveloppe contre 53% pour l'aide individuelle des producteurs forestiers. Cela provient notamment du respect et la mise en application de la décision #19.

**Tableau 16 : Travaux d'aménagement réalisés selon l'aide individuelle et l'aide regroupée**

Groupes d'activités	Aide individuelle			Aide regroupée		
	unités	montants	Nombre de traitements	unités	montants	Nombre de traitements
<b>500</b> Préparation de terrain	325,82 ha	329 026 \$	69	411,05 ha	462 617 \$	44
<b>600</b> Reboisement	793 105 plants	367 591 \$	105	780 005 plants	362 886 \$	76
<b>700</b> Entretien de plantation	256,17 ha	419 840 \$	75	234,59ha	354 738 \$	49
<b>800</b> Traitement non commercial	1 ha	1 217 \$	1	7,28 ha	10 927 \$	1
<b>900</b> Traitement commercial	119,43 ha	131 042 \$	24	153,94 ha	195 974 \$	24
<b>TOTAL :</b>		<b>1 248 716 \$</b>	<b>274</b>		<b>1 387 142 \$</b>	<b>194</b>



Tableau 17 : Montants versés aux conseillers forestiers et aux producteurs forestiers

Conseillers forestiers	Aide versée au CF		Aide versée aux prod. for. privés		TOTAL
	\$	%	\$	%	
05 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi-Ouest)	125 999 \$	95 %	7 262 \$	5 %	133 261 \$
06 - Consultants forestiers SG	160 261 \$	84 %	30 012 \$	16 %	190 273 \$
07 - Roulec	137 516 \$	100 %	0 \$	0 %	137 516 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	422 133 \$	90 %	45 604 \$	10 %	467 737 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	88 255 \$	63%	50 910 \$	37 %	139 165 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l'Or)	113 396 \$	88%	15 191 \$	12 %	128 587 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l'Or)	24 131 \$	51%	28 047 \$	54 %	52 178 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	1 387 142 \$	100 %	0 \$	0 %	1 387 142 \$
<b>AGENCE ABITIBI</b>	<b>2 458 833 \$</b>	<b>93 %</b>	<b>177 026 \$</b>	<b>7 %</b>	<b>2 635 859 \$</b>

Pour l'ensemble du territoire de l'Agence Abitibi, une somme de 177 026 \$, soit 7 % de l'aide totale, a été versée aux producteurs forestiers privés ayant exécutés eux-mêmes les travaux d'aménagement. Ce résultat est pareil l'année précédente. Ces travaux d'aménagement correspondent en grande partie aux travaux de reboisement et d'entretien.

### Clientèle desservie

Les huit (8) conseillers forestiers accrédités ont, en 2018-2019, desservi 285 petits producteurs forestiers différents soit une augmentation de 25 producteurs forestiers comparativement à l'exercice précédent. Le tableau suivant présente la répartition du

nombre de propriétaires desservis par chacun des conseillers forestiers. Il est à noter que deux (2) producteurs forestiers utilisent les services de plus d'un conseiller\*, soit sur un même territoire ou sur des territoires de MRC/Ville différents.

Les investissements moyens par producteur forestier s'élèvent à 9 314 \$, une légère augmentation en comparaison avec l'année dernière 7 246\$ par producteur forestier, soit une augmentation de 29%.

Finalement, 13 producteurs forestiers ont dépassé l'aide maximale par producteur, le montant le plus élevé est de 78 339 \$. Le montant maximal est de 30 000 \$ par année pour 60 000 \$ sur deux ans. Sur les 13 producteurs 11 sont enregistrés avec l'OGC.

Tableau 18 : Nombre de producteurs forestiers desservis en 2018-2019.

Conseillers forestiers	Budget total	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
05 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi-Ouest)	133 261 \$	18	7 403 \$
06 - Consultants forestiers SG	190 273 \$	23	8 273 \$
07 - Roulec	137 516 \$	12	11 460 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	467 737 \$	61	7 668 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	139 165 \$	17	8 186 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l 'Or)	128 587 \$	23	5 591 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l 'Or)	52 178 \$	7	7 454 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	1 387 142 \$	124	11 187 \$
<b>AGENCE DE L'ABITIBI</b>	<b>2 635 859 \$</b>	<b>285*</b>	<b>9 314\$</b>



### **Vérification opérationnelle 2018-2019**

L'Agence doit, à l'intérieur de ses mandats, désigner un agent de vérification opérationnelle (V.O.) des travaux d'aménagement forestier. En 2003-2004, suite au retrait du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de la vérification opérationnelle, l'Agence a donné le mandat de la vérification opérationnelle de façon contractuelle à M. Benoît Mandeville, ingénieur forestier et secrétaire général de l'Agence.

#### **But de la vérification**

La vérification opérationnelle consiste à évaluer les services techniques, les travaux sylvicoles et les procédures administratives adoptés par l'Agence selon les objectifs sylvicoles qu'elle privilégie. Par le fait même, la V.O. permet à l'Agence de s'assurer que l'aide financière qu'elle verse aux conseillers forestiers ou aux producteurs forestiers, est utilisée de façon optimale.

La vérification opérationnelle vise les objectifs suivants :

- \* Vérifier la conformité des services techniques réalisés par les conseillers forestiers :
  - s'assurer que les renseignements inscrits sur les prescriptions sont exacts et conformes aux travaux à réaliser (quantité);
  - s'assurer que les travaux à réaliser sont conformes aux exigences de l'Agence (qualité).
- \* Vérifier la conformité de l'exécution des travaux réalisés par le conseiller forestier, le producteur forestier ou un tiers :
  - s'assurer que les renseignements inscrits sur les rapports d'exécution

sont exacts et conformes aux travaux réalisés (quantité);

- s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux exigences de l'Agence (qualité).
- \* Vérifier la conformité administrative des actions tenues par le conseiller forestier :
  - s'assurer que le format des réclamations sylvicoles et les renseignements qui y sont inscrits sont exacts et conformes aux exigences de l'Agence;
  - s'assurer que toutes les procédures administratives mises sur pied par l'Agence sont respectées par les conseillers forestiers.



La conformité des services techniques et la conformité de l'exécution des travaux sont les deux (2) principaux aspects de la vérification opérationnelle. Le choix des projets faisant l'objet d'une vérification opérationnelle (entre 10% et 15% des projets) est faite de façon manuelle et aléatoire, et ce, en proportion de la quantité de travaux par groupe d'activités. Il est à noter que la vérification des projets s'effectue conjointement avec le conseiller

forestier, ce qui permet l'amélioration et la correction de certains travaux sans avoir à émettre de constats de non-conformités.

Au cours de l'année 2018-2019, 75 projets ont fait l'objet d'une vérification. Pour chaque projet, l'évaluateur a vérifié la prescription ainsi que l'exécution. Ainsi, 71 avis de conformité ont été émis. Au total, 17,6 % des projets ont été vérifiés, ce qui est un peu plus élevé que l'objectif fixé. Tous les projets ont été évalués conformes aux normes techniques ou administratives de l'Agence par les agents vérificateurs.

La vérification opérationnelle a permis de constater que les travaux exécutés sont adéquats et répondent aux exigences techniques de l'Agence. Comme point fort cette année, on peut souligner le bon choix de plants et le bon choix d'essence sur le bon site. Aussi, les entretiens de plantation ciblent les bonnes plantations. Les préparations de terrains sont réalisées avec une bonne exécution. De plus, les travaux commerciaux ont été réalisés selon les normes.

Les quatre cas non conformes rencontrés sont :

- Un projet de reboisement dont la densité était trop élevée
- Deux projets de reboisement dont la densité et la qualité de mise en terre était non conformes.
- Un projet de travaux commerciaux partiellement exécutés

### Évaluation des conseillers forestiers

L'Agence a appliqué sa « Grille d'évaluation de la performance des conseillers forestiers ». Cette dernière a été mise en place afin d'évaluer, de façon objective et à partir de critères préétablis et connus de tous, la performance des conseillers forestiers accrédités.

La performance des conseillers est évaluée sur deux volets : administratif et technique. La vérification administrative porte sur : le respect du budget (global et par groupe de travaux), les procédures administratives (suivis de plantation et facturation des travaux), le calendrier d'activités (respect des dates de dépôt des prescriptions sylvicoles et rapports d'exécution ainsi que de la réalisation des travaux), les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution (contenu, signature, présentation) et finalement l'Agence se réserve un pourcentage d'appréciation générale (planification, plainte, présence d'un programme de SST, etc.). La vérification technique, quant à elle, relève directement du résultat de la vérification opérationnelle telle que présentée par les vérificateurs, soit en fonction de la conformité des travaux autant pour les aspects de la qualité que de la pertinence de ceux-ci.

De façon générale, les résultats sont satisfaisants.

### Contexte et prévision d'action 2019-2020

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Œuvrer à la mise en application et au suivi du PPMV
- Collaborer avec le MFFP afin de bonifier les balises techniques
- Collaborer avec le MFFP afin de bonifier la grille de taux
- Assurer des vérifications opérationnelles régulières pour les travaux sylvicoles
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des producteurs forestiers, notamment avec la participation de l'Agence lors d'évènement
- Travailler avec les intervenants du milieu pour stimuler la mise en valeur des forêts privées du territoire.
- Coordonner le projet de reboisement des friches 2 315ha, dans le cadre du FEFEC qui sera en vigueur de 2019-2020 à 2021-2022
- Maintenir la table de travail Agence, UPA et MAPAQ dans le dossier des friches
- Poursuivre les démarches de mise à jour de l'Entente entre l'Agence et le MAPAQ pour le reboisement des friches en zone agricole.
- Accompagner les conseillers forestiers dans la progression constante du ratio des travaux sylvicoles.
- Travailler sur la restructuration de l'Agence, notamment avec l'arrivée d'un technicien forestier.
- Développer des partenariats dans la recherche de budgets supplémentaires
- Œuvrer activement à l'atteinte de l'augmentation de la mise en marché de bois de la région.
- Viser à l'atteinte des divers plans d'action des programmes d'aide.
- Poursuivre les démarches de concertation régionale sur les impacts des activités en forêt privée et la réforme du régime d'autorisation environnementale en ce qui à trait aux milieux humides et hydriques.
- Continuer de travailler sur le dossier de protection des plantations non-matures
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations du conseil d'administration.



## Annexe 1 – Suivi budgétaire 2018-2019 &amp; planification 2019-2020



Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi

	2018-2019			2019-2020
	Budget	Au 31/03/2019	Prévu au 31/03/2019	Budget
Fonds de roulement	377 261 \$	377 261 \$	377 261 \$	215 543 \$
Fonds supplémentaire FEDEC 20%	- \$	- \$	- \$	231 829 \$
Report/Avance de budget - Régulier	(41 538) \$	(41 538) \$	(41 538) \$	(12 705) \$
Provision- Bloc Monet	(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$
Provision- "Subvention 2018" 18-21	(1 501 333) \$	(1 501 333) \$	(1 501 333) \$	(750 667) \$
<b>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</b>				
MFFP – Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$
MFFP- "Subvention 2018" (2,252M\$)	750 667 \$	750 667 \$	750 667 \$	771 508 \$
MFFP- FEDEC (2 315ha de friches)				1 159 146 \$
MFFP- Budgets supplémentaires (FAQ)		- \$	- \$	
Contribution de l'industrie	350 000 \$	366 931 \$	366 931 \$	325 000 \$
Constat irrégularité		11 505 \$	11 505 \$	
- Revenus d'intérêts "subvention 2018"	3 000 \$	8 803 \$	8 803 \$	16 875 \$
- Revenus d'intérêts	6 000 \$	6 899 \$	6 899 \$	7 000 \$
- Autres: pancartes	300 \$	150 \$	150 \$	300 \$
<b>Autres revenus :</b>				
MFFP - Projet démarcheur	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	
PADF-VRN - Projet démarcheur		5 000 \$	5 000 \$	
PADF-VRN - Travaux sylvicoles		48 985 \$	48 985 \$	
PADF-MRCA - Projet démarcheur		5 000 \$	5 000 \$	
PADF-MRCA - Travaux sylvicoles		26 131 \$	26 131 \$	
PADF-GREIBJ - Travaux sylvicoles		93 043 \$	93 043 \$	
PADF- MRCVO - Travaux sylvicoles		14 914 \$	14 914 \$	
PADF- MRCAO - Travaux sylvicoles		26 487 \$	26 487 \$	
FARR-MAMROT		- \$	- \$	
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 503 667 \$</b>	<b>2 737 907 \$</b>	<b>2 737 907 \$</b>	<b>3 653 529 \$</b>
<b>Aide financière</b>				
Travaux de mise en valeur du PAMVFP	1 663 843 \$	1 654 823 \$	1 654 823 \$	1 632 800 \$
Subvention 2018 (2,252M\$)	753 667 \$	740 962 \$	740 962 \$	788 383 \$
FEDEC (2 315ha de friches)				1 159 146 \$
PADF - Travaux sylvicoles		240 073 \$	240 073 \$	
FARR-MAMROT				
Projet Table de rendements	5 000 \$	- \$	- \$	- \$
Projet huilles essentiel et biomasse forestière	2 000 \$	- \$	- \$	- \$
Projet démarcheur de bois	41 250 \$	39 542 \$	39 542 \$	37 750 \$
<b>Sous-total d'aménagement</b>	<b>2 465 760 \$</b>	<b>2 675 400 \$</b>	<b>2 675 400 \$</b>	<b>3 618 079 \$</b>
<b>Fonctionnement de l'Agence</b>				
Secrétariat et dépenses de bureau	101 000 \$	99 974 \$	99 974 \$	147 500 \$
Service professionnel		9 206 \$	9 206 \$	15 134 \$
Assurances	2 583 \$	2 583 \$	2 583 \$	2 416 \$
Frais de réunion	5 500 \$	7 655 \$	7 655 \$	6 000 \$
Cotisations et abonnements	500 \$	135 \$	135 \$	500 \$
Formation	1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$
Frais de déplacement	5 000 \$	6 016 \$	6 016 \$	5 000 \$
Honoraires professionnels	5 482 \$	5 482 \$	5 482 \$	5 000 \$
Publicité et Information	11 100 \$	8 435 \$	8 435 \$	9 000 \$
Système informatique	4 097 \$	3 655 \$	3 655 \$	7 340 \$
Vérification opérationnelle	8 000 \$	8 749 \$	8 749 \$	- \$
Mérite forestier (été 2018)	1 000 \$	956 \$	956 \$	1 500 \$
Colloque	1 500 \$	3 110 \$	3 110 \$	3 000 \$
Frais Banque	300 \$	163 \$	163 \$	300 \$
<b>Sous-total de fonctionnement</b>	<b>147 062 \$</b>	<b>156 119 \$</b>	<b>156 119 \$</b>	<b>203 690 \$</b>
<b>Total des dépenses :</b>	<b>2 612 822 \$</b>	<b>2 831 519 \$</b>	<b>2 831 519 \$</b>	<b>3 821 769 \$</b>
<b>SURPLUS / DÉFICIT d'opération</b>	<b>(109 155) \$</b>	<b>(93 612) \$</b>	<b>(93 612) \$</b>	<b>(168 240) \$</b>
<b>SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>215 543 \$</b>	<b>215 543 \$</b>	<b>252 563 \$</b>
Encaisse	250K\$			
Placements	750k\$			

## Annexe 2 – Suivi du PPMV

	Élément de suivi	2018-2019
<b>A.1</b>	Nombre de producteur actifs	1 140
<b>A.2</b>	Volume de bois mis en marché	369 782 m <sup>3</sup> .
<b>A.3</b>	Superficie des friches reboisées	478 ha
<b>A.4</b>	Superficie des éclaircies commerciales	244 ha
<b>A.6</b>	Quantité de PEH mis en terre	17 900 plants
<b>F.1</b>	Pourcentage des frais administratifs	5,5%



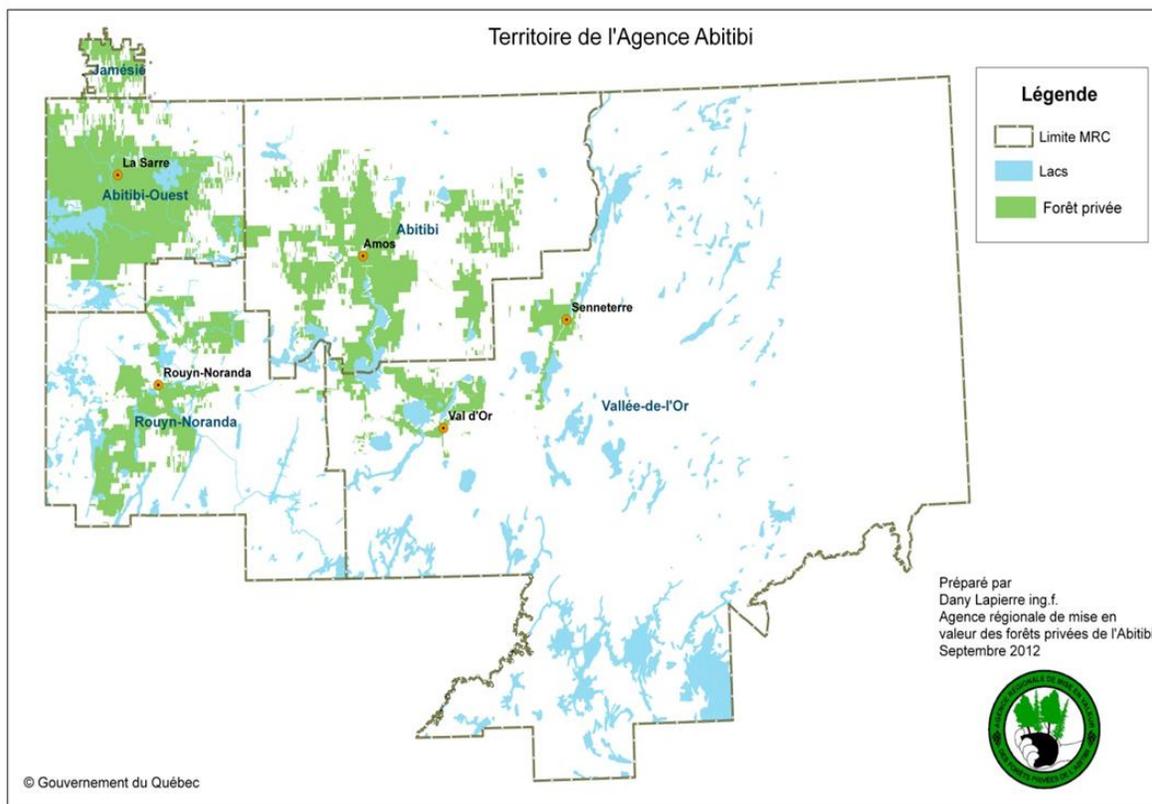
## Annexe 3 – Travaux réalisés en 2018-2019

Tableau 19 : Travaux réalisés en 2018-2019.

Code	Travaux	Quantité	Unité	Montant
<b>Préparation de terrain</b>				
7517	Débroussaillage et déblaiement- Faible compétition	5,9	ha	3 180,10 \$
7501	Débroussaillage et déblaiement- Forte compétition	20,37	ha	26 806,92 \$
7516	Déblaiement mécanique	2	ha	1 486,00 \$
7502	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	329,34	ha	360 297,96 \$
7504	Déchetage	239,63	ha	312 477,52 \$
7513	Scarifiage- Type TTS hydrauliques, Doranen ou Requin	20,92	ha	8 409,84 \$
7520	Labourage et hersage agricole	30,09	ha	14 202,48 \$
7512	Hersage forestier-Double passage	88,62	ha	64 781,22 \$
<b>Total Préparation de terrain</b>		<b>736,87</b>	<b>ha</b>	<b>791 642,04 \$</b>
<b>Plantation</b>				
7626	Manuelle-Racines nues-PFD Résineux	320,882	1000 plants	171 030,11 \$
7630	Manuelle-Réceptifs de 50 à 109 CC	92,988	1000 plants	28 175,36 \$
7632	Manuelle-Réceptifs de 110 à 199 CC	131,414	1000 plants	46 651,97 \$
7639	Manuelle-Réceptifs de 200 à 299 CC	909,492	1000 plants	415 637,84 \$
7620	Manuelle- PEH	17,9	1000 plants	12 368,90 \$
<b>Regarni</b>				
7649	Racines nues-PFD Résineux	41,12	1000 plants	25 000,96 \$
7651	Réceptifs de 110 à 199 CC	0,8	1000 plants	344,80 \$
7648	Réceptifs de 200 à 299 CC	58,014	1000 plants	30 921,46 \$
7660	Regarni-PEH	0,5	1000 plants	345,50 \$
<b>Total reboisement</b>		<b>1573,11</b>	<b>1000 plants</b>	<b>730 476,91 \$</b>
<b>Entretien de plantation</b>				
7754	Désherbage	67,02	ha	41 083,26 \$
7751	1er dégagement plantation résineux	303,31	ha	525 029,61 \$
7752	2e dégagement plantation résineux	120,431	ha	208 466,06 \$
<b>Total entretien de plantation</b>		<b>490,761</b>	<b>ha</b>	<b>774 578,93 \$</b>
<b>Travaux non-commerciaux</b>				
7853	Éclaircie précommerciale systématique- 8 000 à 15 000 ti/ha	1	ha	1 217,00 \$
7854	Éclaircie précommerciale systématique- 15 000 ti/ha et +	7,28	ha	10 927,28 \$
<b>Total travaux non commerciaux</b>		<b>8,28</b>	<b>ha</b>	<b>12 144,28 \$</b>
<b>Travaux commerciaux</b>				
7979	Coupe de récupération- Totale - manuelle	1,3	ha	791,70 \$
8979	Coupe de récupération- Totale -Mécanisée	25,32	ha	13 014,48 \$
7985	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 9 à 15 cm -Manuelle	33,74	ha	53 174,24 \$
8985	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 9 à 15 cm -Mécanisée	164,1	ha	207 914,70 \$
8986	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 15,1 à 19 cm -Mécanisée	45,81	ha	50 436,81 \$
7970	Jardinage SEPM- Manuel	1,1	ha	1 388,20 \$
7902	Martelage- Résineux	2	ha	296,00 \$
<b>Total travaux commerciaux</b>		<b>273,37</b>	<b>ha</b>	<b>327 016,13 \$</b>
<b>Grand Total</b>		<b>1509,281</b>	<b>ha</b>	<b>2 635 858,29 \$</b>
		<b>1573,11</b>	<b>1000 plants</b>	

Annexe 4 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de La Vallée-de-l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



## Annexe 5 – Les conseillers forestiers de l'Agence 2019-2020



Agence régionale  
de mise en valeur des  
Forêts privées de l'Abitibi

## Conseillers forestiers accrédités 2019-2020

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées	MRC/Ville*
<b>Consultants forestiers SG</b> 97, 8 <sup>ème</sup> Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Jean Goyard, d.g. M. Sébastien Giguère, ing. f.	Tel : (819) 762-8699 Fax : (819) 764-5392 <a href="mailto:consultantsforestiersSG@gmail.com">consultantsforestiersSG@gmail.com</a>	Rouyn-Noranda
<b>Roulec</b> 33, rue Principale Case postale 89 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g. M. Marco Dénomme, tech.f.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 <a href="mailto:foresterie@roulec.ca">foresterie@roulec.ca</a>	Rouyn-Noranda
<b>Sylviculture La Vérendrye</b> 99, 5 <sup>e</sup> avenue Est, suite 2200 La Sarre (Québec) J9Z 3A8	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Julie Beaupré, tech.f.	Tel : (819) 333-3472 Fax : (819) 333-3497 <a href="mailto:jbeaupre@sylviculture.ca">jbeaupre@sylviculture.ca</a>	Abitibi-Ouest
<b>Groupe forestier coopératif Abitibi</b> 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 <a href="mailto:dlapierre@gfcabitibi.ca">dlapierre@gfcabitibi.ca</a>	Abitibi-Ouest
<b>Coopérative de travail de Guyenne</b> 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Martine Mongrain, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 <a href="mailto:martine.mongrain@cooptravailguyenne.gc.ca">martine.mongrain@cooptravailguyenne.gc.ca</a>	Abitibi Vallée-de-l'Or
<b>Sylviculture Lavérendrye Inc.</b> 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Julie Beaupré, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 <a href="mailto:jbeaupre@sylviculture.ca">jbeaupre@sylviculture.ca</a>	Abitibi Vallée-de-l'Or

\*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville. Certains critères s'appliquent.

### Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Benoît Mandeville, ing.f.  
70, rue Principale,  
Macamic (Québec) J0Z 2S0  
Tél. : (819) 782-4604 poste 233  
Cell. : (819) 301-6082  
Fax : (819) 782-4283  
[agence.abitibi@arfp.ca](mailto:agence.abitibi@arfp.ca)



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de l'Abitibi  
70, rue Principale  
Macamic, Québec, J0Z 2S0  
Téléphone : (819) 782-4604  
[www.arfpa.ca](http://www.arfpa.ca)**